

Ordonnance du Roy du 1er Novembre 1741 Qui surseoit pendant un an l'execution de celle du 8 janvier 1737 concernant les congez d'ancienneté, à l'égard des Troupes qui servent dans les armées de Bavière et du Bas-Rhin

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roy du 1er Novembre 1741 Qui surseoit pendant un an l'execution de celle du 8 janvier 1737 concernant les congez d'ancienneté, à l'égard des Troupes qui servent dans les armées de Bavière et du Bas-Rhin

Auteur(s) : France 1740

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1741]